



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Autorisation d'installation d'un échafaudage devant le 80 Rue du Bois 59158 MAULDE.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de Maulde,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande en date du 08 octobre 2025 de la SARL LMB, 16 Rue de la Vallée 59230 ROSULT sollicitant l'installation d'un échafaudage devant l'habitation située au 80 Rue du Bois 59158 Maulde, à partir du 09 octobre 2025 jusqu'au 14 novembre 2025 inclus.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions suivantes :

- L'installation de l'échafaudage avec matérialisation au sol sera conforme à la réglementation en vigueur.
- L'installation sera signalée pendant le jour et éclairé pendant la nuit si l'échafaudage dépasse l'emprise du trottoir,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...)

Article 2 : Ampliation du présent arrêté à :

- La SARL LMB, 16 Rue de la Vallée 59230 ROSULT.
- La Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- Un affichage en Mairie.

Fait à Maulde le 09 octobre 2025,
Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

